



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du 19 Décembre 2022 à 18h30

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBRE, Vice-Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : Yvette AGARD, Danièle CARELLO, Paul GAILLARD, Karine FRASCA, Jean-Marie LEBRE, Nathalie JEAN, Catherine POUZENC, Astrid ROBERT

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : Michèle BOURGUE

**Administrateurs absents** : Jean-Pierre SERRUS, Patrick FUMAT, Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Danièle PELLEGRIN, Alix DIOP

**Délibération N° 36/2022**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Rapporteur : Jean-Marie LEBRE

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice dont la tenue est imposée par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) transmis lors de la convocation des membres du Conseil d'Administration et joint à la présente délibération.

Le rapport s'articule comme suit :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Le débat doit se tenir dans un délai de moins de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif de l'exercice considéré.

Il appartient au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 annexé.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Vice-Président,  
Après en avoir largement débattu,

PREND ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2023

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Vice-Président :

Jean-Marie LEBRE



La Secrétaire de Séance :



Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

ne,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com